

Le Président

Monsieur Patrick LEVEE  
Président du Comité départemental de Seine  
Maritime

Paris, le 07/05/2020

N/Réf. : CP/OP

Objet : Covid-19 – Soutien aux clubs du CD 76

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me mettre en copie de votre courriel concernant l'aide aux clubs que votre Comité départemental apporte pour la reprise de l'activité après l'épidémie virale du SARS-CoV-2. Je suis très fier pour vos clubs des initiatives que vous avez prises avec votre comité directeur et vous en remercie.

En ce qui concerne la fédération, vous avez dû recevoir, depuis, mon courrier annonçant déjà le gel des tarifs fédéraux dont l'augmentation avait été votée lors de l'assemblée générale de 2019. Cette première mesure représente environ 140 000 euros d'aide. A ma demande, les trésoriers étudient encore l'impact sur le budget fédéral d'autres mesures financières (concernant la deuxième phase du championnat national, par exemple) sans mettre en danger les actions fédérales au moment où la fédération retrouve enfin de la trésorerie après la désillusion du déficit d'environ 900 000 € occasionné par l'organisation des championnats du Monde 2013.

Vous évoquez dans votre courrier la possibilité de faire un effort sur les licences prises en phase 2 de la saison 19-20 et de solliciter la fédération en ce sens. Cette question a bien sûr été abordée en Bureau exécutif mais elle a été également débattue au Comité National Olympique et Sportif Français. Je vous livre ainsi « in extenso » la conclusion de son secrétaire général, M. Jean-Michel Brun :

*« En effet, dans le cadre fédéral, le versement d'une cotisation est l'adhésion à une communauté de vie, une communauté de valeurs, à des pratiques encadrées et sécurisées (assurées sur l'année) d'engagement statutaire, dans une construction sociétale solidaire et partagée.*

*On n'achète pas simplement une prestation, mais on s'engage dans un fonctionnement fédéral d'intérêt général au service de tous, dans un projet éducatif pour la nation. Le principe de solidarité est la base de notre édifice et l'investissement fédéral s'inscrit dans la durée. Ce principe est indivisible, car il se nourrit dans les deux sens au service des membres et de manière continue.*

*La vie d'une fédération se poursuit en période de crise. Toutes les fédérations sont sur le pont, investissent, se projettent, et mettent en perspective tous les besoins requis à la sortie du confinement. C'est la force de notre Mouvement fédéré.*

*Le Sport dans un club est un acte citoyen. Il s'agit donc d'un faux débat. »*

Le raisonnement est socialement juste et respecte l'esprit même du Mouvement sportif. J'adhère personnellement, ainsi que les membres du Bureau exécutif, à cette analyse et au vue de votre engagement au quotidien pour le tennis de table, je pense que vous la partagerez également. La licence fédérale n'étant donc pas le prix d'un service, il n'y aura pas de ristourne au prorata de la période de pratique sur la saison 19-20. Mais il y aura bel et bien un gel de l'augmentation fédérale 20-21.

Monsieur le Président, je veux vous remercier de nouveau pour vos initiatives envers vos clubs et en espérant qu'elles soient généralisées sur l'ensemble du territoire, je vous assure de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Palierne', with a large, stylized initial 'P'.

Christian PALIERNE  
Président